

02 avr 2014 -14:44

## Budget 2014 - Contrôle budgétaire

Pour 2014, l'Entité I (Etat fédéral et sécurité sociale) s'était fixé un objectif d'un déficit maximum de 2,25% du PIB.

Dans sa note transmise le 18 mars au Gouvernement, le Comité de monitoring établissait que l'exécution du budget était conforme aux objectifs fixés. En effet, seule une légère différence de -45 millions était identifiée entre l'objectif initial et son estimation.

Les groupes de travail (dépenses primaires, recettes fiscales et sécurité sociale) se sont réunis afin d'analyser le rapport du Comité de monitoring et ont fait part de leurs conclusions aux membres du Kern. Tenant compte des corrections techniques et de différentes actualisations, le résultat se chiffre désormais à +133 millions d'euros. De ce montant, 54 millions d'euros sont consacrés à quelques adaptations budgétaires, le solde (79 millions) est considéré comme une réserve en prévision des contrôles budgétaires suivants.

Un monitoring mensuel du budget reste également d'application.

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative  
Queteletplein 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 211 38 11  
<http://www.chastel.belgium.be>